

TA/KA

REPUBLIQUE DU NIGER

Niamey, le 10 OCT. 2000

CONSO. MILITAIRE SUPREME

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSULAIRES

Monsieur l'Ambassadeur du Niger/
à

N° MAE/C/DA/

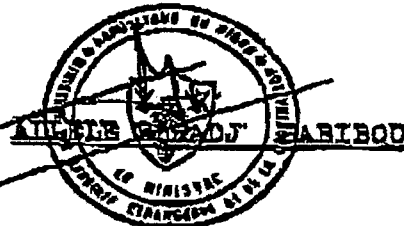
ROME

N° 07254

OBJET: Protocole d'accord entre le Gouvernement
du Niger et le Gouvernement d'Iraq
relatif à la fourniture d'uranium
signé les 5 et 6 Juillet 2000 à Niamey.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour informa-
tion, copie du Protocole d'Accord signé à Niamey entre la Republi-
que du Niger et le Gouvernement d'Iraq concernant la fourniture
d'uranium que l'Etat nigérien a émis au sujet du Protocole cité en
objet./.

P.J. : 1



RUBLIQUE DU NIGER

ACCORD